

Affaire 08-141021

Subventions aux associations conventionnées – attributions complémentaires pour l'exercice 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 8 octobre 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absents : 01

Procurations : 06

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE  
OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe à Johnny PAYET – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Sandra GRONDIN – Mickaël PAYET conseiller municipal à François FRUTEAU de LACLOS – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN – Sophie ARZAL conseillère municipale à Yannick BOYER – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

## Affaire 08-141021

### Subventions aux associations conventionnées – attributions complémentaires pour l'exercice 2021

Je vous rappelle que par délibération du 9 avril 2021 (délibération n°15-090421), le conseil municipal a délibéré pour attribuer des subventions aux associations conventionnées pour l'année 2021, conformément à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux associations ont sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention complémentaire :

- L'Association Sporting Club Palmiplainois a demandé une subvention complémentaire de 10 500.00 €, pour lui permettre d'assumer l'ensemble des dépenses relatives à la poursuite du championnat de football de division régionale R2 ;
- L'Office Municipal des Sports et des Loisirs a demandé une subvention complémentaire de 40 000.00 € ; cette demande correspond à une avance de trésorerie, dans l'attente du versement des subventions par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce montant sera retiré ensuite de la subvention à attribuer pour l'année 2022.

Le tableau de synthèse reprend la liste de ces demandes formulées par les associations :

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la demande de subvention
6574	Complément subvention 2021	Fonctionnement	Sporting Club Palmiplainois	Assoc.loi 1901	10 500.00
6574	Complément subvention 2021	Fonctionnement	OMSL	Assoc.loi 1901	40 000.00
				TOTAL	50 500.00

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 3 **abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), Sabine IGOUFE ne prenant pas part au vote et Héliette THIBURCE étant absente au moment du vote,

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**FIXE** le montant des subventions complémentaires à accorder à l'association SCP et à l'OMSL pour l'année 2021,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20211014-DCM08-141021-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2021  
Date de réception préfecture : 26/10/2021